



HAL
open science

Questionner les risques de la mobilisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le développement territorial

Nicolas Canova

► To cite this version:

Nicolas Canova. Questionner les risques de la mobilisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le développement territorial. 2^{ndes} journées internationales du patrimoine immatériel, Nov 2009, Clermont-Ferrand, France. halshs-00923054

HAL Id: halshs-00923054

<https://shs.hal.science/halshs-00923054>

Submitted on 1 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Questionner les risques de la mobilisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le développement territorial

Nicolas CANOVA¹

Introduction : patrimoine, ressource et territoire

Pour poursuivre sur la lancée de Cyril Isnard, ainsi que des illustrations proposées par Jean Pinard, je tenterais d'aborder de façon schématique et générale la question des risques existants dans la mobilisation du patrimoine à des fins de développement. Il s'agira principalement d'identifier les blocages résidants dans les préconisations et de proposer le lancement d'un chantier pluridisciplinaire sur l'évaluation possible de ces risques.

Le constat qui est collectivement fait, et qui est donc largement revenu dans les discussions de ces journées, est celui de la forte assimilation du patrimoine à une ressource pour le développement. Pour les formes de développement « classiques », cela ne fait plus de doute. Développement économique et culturel, développement local..., la ressource patrimoniale est un atout qu'il est difficile d'oublier. Mais qu'en est-il pour le développement territorial ? Le patrimoine peut-il s'assimiler à la ressource dite « territoriale » (Gumuchian ; Pecqueur, 2009) ? Cette question mérite d'être posée au préalable car, dans notre hypothèse d'une vision positivée de la ressource territoriale, un double critère d'atténuation des risques peut être mis en avant dans sa participation à la dynamique territoriale (la ressource serait territoriale lorsqu'elle permet la territorialisation et lorsqu'elle permet le renouvellement des conditions de départ de sa mobilisation). Aussi, les deux réponses qui émergent aujourd'hui des travaux sur cette question montrent que : soit le patrimoine peut-être constitutif de la ressource territoriale (Landel ; Senil, 2008) ; soit il peut constituer en soi la ressource territoriale (Canova ; Landel, 2009). Toujours est-il que dans les deux cas, il aura certainement un grand rôle à jouer dans les modes de développement territorial de demain.

Mais, au regard de la production « scientifique » de ces trente dernières années sur la pensée aménagiste, et plus largement sur l'action collective, nous ne pouvons plus faire l'impasse sur les conséquences de notre action (Latour B., 1992 ; Soubeyran, 2006 ; Thévenot, 2006 ;...); toute action entraînant la production d'effets non-intentionnels que nous devrions savoir considérer. La mobilisation du patrimoine comme ressource (territoriale) n'échappe pas à ce verdict et implique donc la production d'effets pervers avec lesquels nous devront composer. Mais, je ne propose pas une mise en défaut du PCI (ni de la convention UNESCO et de ses applications), mais le contre-point du discours positif qui encadre sa mobilisation avec l'espoir de participer d'une meilleure organisation collective.

L'hypothèse que j'é mets ici est la suivante. Pour le PCI la question sera d'autant plus délicate que :

- L'objet est jeune : nous sommes dans une phase test qui ne permet pas encore de mobiliser suffisamment de matière pour opérer un retour réflexif sur sa mobilisation. Un regard sur l'action collective de manière globale se doit donc d'être effectué, nous allons y revenir.

¹ Laboratoire PACTE-Territoires, IGA-CERMOSEM.

- Il est en décalage avec les formes de préconisation et/ou de normalisation produites par le développement durable : c'est le 1^{er} point sur lequel nous allons nous arrêter.
- Ses caractéristiques intrinsèques nous éloignent partiellement du consensus : d'abord parce qu'il refonde des oppositions qui tendent à disparaître avec un modernisme vieillissant. Les limites de l'opposition entre naturel et culturel ont largement été mises en avant (Latour, 1991) et l'utilité de séparer le matériel de l'immatériel n'est pas collectivement acceptée. Ensuite, parce que sa définition participe d'un processus d'exclusion par regroupement, même si sa définition plus large que pour d'autres formes de patrimoine semble pouvoir permettre une meilleure modulation. Enfin, il pose le problème de la représentation des instances internationales et du lien qu'elles entretiennent avec les acteurs situés à l'échelle infra-nationale (Guiguère, 2006).

Pour avancée sur les questions concernant la minimalisation des risques, je propose dans un premier temps de poursuivre de manière accélérée les efforts de rééquilibrage entre culture et développement durable. Cela nous permettrait alors, dans un second temps, de mieux prendre en compte une nouvelle typologie de risques que je qualifierais provisoirement de « socioculturels ». Un troisième temps conclusif fera état de deux paradigmes émergent en matière d'action collective qui pourraient bien nous servir dans notre entreprise.

L'idée n'est alors pas de proposer une « géographie du PCI » dans sa mobilisation comme ressource, mais bien de considérer que le point de vue d'un géographe puisse constituer une approche autre, un des maillons d'une chaîne de nous devons construire collectivement pour le protéger au mieux des risques qu'il encourt. Toutefois, malgré le soupçon de prétention qui peut résider dans mes propos, il ne s'agit là que d'une proposition qui pourra être reçu à titre informatif et indicatif, même si je suis prêt à me mettre au travail avec ceux d'entre-vous qui le souhaiteraient.

Culture et développement durable : une rencontre tardive et incertaine

Pour faire un bref retour sur le lien entre culture et développement durable, nous proposons de nous appuyer sur trois textes². Après quelques propositions éparses, c'est en avril 2002 que, 10 ans après Rio et quelques mois avant Johannesburg, la Commission Française du Développement Durable écrivait³ : « dans les documents relatifs au développement durable, il n'est quasiment jamais question de culture » avant de proposer : « La Commission Française du Développement Durable insiste donc sur la nécessité de compléter l'approche du développement durable en intégrant la dimension culturelle au même titre que les dimensions économiques, sociales et environnementales ». Dans une hypothétique réponse, le Comité 21 national, lors d'un communiqué de 2005 intitulé « La culture et le développement durable : la percée »⁴, affirmait au travers de Serge Antoine (Président d'honneur de l'époque) : « la cause est entendue : la culture sera désormais le quatrième pilier du développement durable ». David Throsby (professeur d'économie à Sydney et membre des trois réunions d'experts indépendants sur l'avant-projet de convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles) marque

² Cf. également, Nicolas Canova, « Après le développement durable...un retour à une authenticité culturelle », communication au 1^{er} Colloque de l'ENEC « L'après développement durable », septembre 2007.

³ Avis n° 2002-07 sur la Culture et le développement durable

⁴ Revue Liaison Energie Francophonie, 3eme trimestre 2005.

une étape supplémentaire dans un communiqué datant du 14 janvier 2008. Ici, l'article 13 intitulé « Intégration de la culture dans le développement durable » propose que « les Parties s'emploient à intégrer la culture dans les politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer les conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. ». Deux propositions en lien avec nos propos y seront alors soulignées : appliquer le principe de précaution en matière culturelle et mettre en place un système d'évaluation des mesures.

Ce n'est donc qu'en 2008 que les premières propositions d'application concrète des principes du développement durable pourront être indexées sur le PCI. Aussi, et même si les propos de Christelle Blouët⁵ sont encourageants, quelques problèmes tendent à montrer qu'une sortie définitive des modèles productivistes de développement n'est pas encore à affirmer. Ces problèmes sont principalement liés aux difficultés d'évaluation en matière culturelle. Ils concernent d'abord le principe de subsidiarité. Le rôle clé que les Etats vont jouer dans le conventionnement des PCI, et dans l'évaluation du bon fonctionnement de ce dernier, questionne quant à la « bonne » prise en compte et représentation des revendications identitaires locales ou des mouvements contre-culturels par exemple. Ensuite, c'est la question du principe de précaution que nous devons pointer ici. Comment l'appliquer en matière culturelle alors qu'il nous pose déjà de grosses difficultés en ce qui concerne des objets « lourds » et insérés depuis longtemps dans les processus d'action collective (comme la grippe par exemple) ? Ce principe, sensé détruire les preuves de sa réussite, peut-il être appliqué et évalué correctement sur un objet aussi impalpable et flou que le PCI ? Et si oui, comment ?

Voilà des questions qui n'ont pour l'instant pas trouver de réponses. Aussi, la mise en place des agendas 21 de la culture sans réelle démonstration de leur opérationnalité renvoie à deux questions : le développement durable n'est-il pas un guide pour l'action qui ne connaît pas le territoire qu'il est sensé nous faire découvrir ? Et, pour revenir sur son application, comment permettre alors au politique de garder la place qui est la sienne dans la gouvernance (celle d'organisateur, et non de décideur) ? L'incompétence collective en matière culturelle doit ici être assumée, mais je vais être clair sur ma position : je pense que les efforts de généralisation sont à poursuivre et que l'on va dans le bon sens.

La construction d'un outil d'évaluation des risques

Pour poursuivre les initiatives prometteuses de l'intégration de la culture dans le développement durable, et tenter alors de combler les vides, une première étape pourrait être d'intégrer une dimension culturelle dans l'approche des risques. Nous avons tous conscience que la mobilisation du PCI pose des problèmes et qu'elle n'est pas anodine. Mais comment en rendre compte ? Comment s'organiser face à eux ? De quels outils disposons-nous ? Si la rareté et la faiblesse des outils actuels ne feront pas ici l'objet d'un retour analytique de ma part, la proposition que j'avance est de réfléchir à la construction d'une typologie de risques qui serait spécifique au phénomène culturel. Une première phase de travail consisterai alors en l'identification, la qualification et la généralisation de ces risques ; toutes les trois effectuées de manière collective. Voici donc schématiquement comment nous pourrions travailler ensemble :

⁵ Blouët C., communication du 27 novembre 2009 au 2^{nde} journées nationales du patrimoine culturel immatériel, Corum St Jean, Clermont-Ferrand.

- Identifier : pour faire simple, le risque est une multiplication des facteurs de dangerosité (issue d'une action ou d'une non-action en ce qui nous concerne avec le PCI) et de vulnérabilité (qui concerne alors le PCI objet de l'action ou non-action). Aussi, des éléments possibles d'identification des risques apparaissent ci et là. Voici une liste non-exhaustive de quelques-uns des éléments les plus souvent repris : dispersion des valeurs et de l'engagement citoyens ; conflits sociaux, ethniques ou religieux ; replis ou crispations identitaires ; communautarisme ; effacement de l'éthique (lorsqu'elle est supposée exister) ; construction *ex nihilo* d'authenticité ; homogénéisation culturelle ; folklorisation et fixation des cultures dite « vivantes » ; etc. Aussi, cette liste, tout en étant complétée, devrait pouvoir être illustrée par les retours d'expérience de chacun d'entre-nous ; constituant alors une base démonstrative des risques encourus, mais aussi une capacité à relativiser par le réel ce qui tantôt est néfaste, tantôt est heureux, selon la position de l'énonciateur.
- Qualifier : le mot « risque » en soi apparaît relativement souvent dans les discours d'acteurs comme dans les analyses « scientifiques » ou journalistiques. Mais, en mettant de côté la notion de « prise de risque » (bien qu'elle ne soit pas inintéressante), il est difficile de savoir à quel type de risque l'on a à faire et surtout quelles en sont les origines ; les répercussions étant plus souvent mises en avant. Pour revenir sur la question des effets pervers et afin de qualifier cet aspect patrimonial et culturel du développement, j'ai repris un terme - osons dire "risqué" - que l'on pourrait voir sauver de l'oubli en reformulant la définition. Il se dénommerait "risque socioculturel". Nous nous détacherons bien évidemment de la définition originelle de « risque culturel » à forte tendance médico-sociale et entrepreneuriale, pour définir une typologie de risques dont l'origine serait socioculturelle et qui aurait des répercussions sur le fonctionnement sociétal (comme tout type de risque). Ceci-dit, il appartiendra à tous, une fois la phase d'identification avancée, de requalifier les risques en question.
- Généraliser : cela passerait principalement par la mise en commun des données évaluatives, et ne constitue donc pas l'aboutissement des deux premières phases, mais plutôt un processus « chemin faisant ». Ces données évaluatives seraient de deux ordres : identification et qualification des actions d'un côté ; modes de lecture des impacts par les porteurs de l'action et de relecture par des agents extérieurs. Le rôle principal de la généralisation étant de faire le lien avec les autres typologies de risque, mais surtout d'imbriquer progressivement le travail d'identification et de qualification dans les processus de décision collective, le transformant par-là même en outil pour l'action.

Voici donc qui constitue l'ouverture d'un chantier dont il me semble que l'UNESCO devrait être le maître d'œuvre, sachant que tous les acteurs impliqués devraient pouvoir y travailler sans échelle de valeur. Ce chantier aurait pour rôle et temporalité principaux d'accompagner l'inventaire du PCI. Il permettrait alors de pouvoir opérer un regard à la fois sur les objets et les actions menées avec l'espoir que la sortie progressive de l'inventaire se fasse dans les meilleures conditions, et surtout que les processus de conventionnement et leur application concrètes ne reproduisent pas les erreurs du passé, sache anticiper celle qui commettra et donc agir « à temps ».

Pour revenir sur les formes de développement qui impliquent une mobilisation forte du patrimoine, cette proposition irait alors dans le sens de la construction

collective d'un modèle « horizontal » défini par le lieu d'articulation entre le modèle « top-down » ou descendant et le modèle « bottom-up » ou ascendant. Le modèle descendant agit surtout sur la vulnérabilité (protection de la diversité culturelle, lutte contre la désertisation culturelle, soutien à la démocratisation culturelle...en sont les principaux axes), alors que le modèle ascendant tend à agir du côté de la dangerosité (associations, mouvements militants, micro-projets, mouvements contre-culturels, « veille citoyenne », communication et information populaire...mais aussi : soutiens à la création, résidences d'artistes, projets de quartier...)⁶. Ce modèle horizontal, en ce qu'il permettrait de mieux intégrer la dimension culturelle au développement territorial, pourrait alors faire du PCI une ressource territoriale dans tous les sens du terme.

Bien évidemment, cette proposition se doit d'être collectivement retravaillée en intégrant une réflexion sur la notion de risque de manière générale, relativement bien présente en géographie, notamment sur les effets positifs ou négatifs du risque selon le point de vue des acteurs. Plus concrètement, il s'agirait de repérer les risques éventuels d'une action culturelle, avant, pendant et après la prise de décision, afin de construire chemin faisant les grandes lignes d'une méthode « souple » d'évaluation des initiatives de développement culturel qui soit axée sur les principes de la réflexivité notamment. La dimension territoriale de cette action devra faire finalement l'objet d'une attention particulière, notamment par le caractère déterritorialisé de certaines formes de PCI qui remettrait en question la notion de ressource territoriale.

Conclusion : pragmatisme et improvisation

En conclusion, je voudrais insister sur certaines pistes de réflexion émergentes qui pourraient devenir de futurs outils pour l'action, du moins peut-on lire en elles une certaine efficacité. Il s'agit de reprendre à titre informatif les paradigmes de pragmatisme appliqué au territoire par Jean-Paul Ferrier ou Lucas Pattaroni⁷ et d'improvisation dans l'action collective proposée par Flückiger (1997) et travaillée actuellement par Olivier Soubeyran⁸. Le « pragmatisme du territoire » propose entre autre que les actions soient mises en coordination par la réunion possible des différents savoirs (populaire, politique, scientifique, professionnel, savant, expérimental,...) propres aux objets mobilisés. Il pourrait alors être complémentaire des principes de durabilité qui œuvrent plutôt sur la réunion positive des différentes dimensions des objets (économique, sociale, environnementale et culturelle). L'accent est principalement mis sur les capacités à mobiliser des compétences pour l'action collective. Il serait alors un meilleur révélateur du pluralisme et garant d'une meilleure prise en compte de la diversité. L'improvisation comme paradigme d'action, quant à elle, oppose notamment la métaphore jazzistique à la métaphore du chef d'orchestre, proposée entre-autre par Adorno (1978). Il s'agit de déconstruire l'idée qu'en action collective le décideur ordonne, le technicien applique et le « public » suit (modèle « top-down »). Dans ce modèle de l'improvisation, qui semble s'affirmer dans les modes émergents d'action collective,

⁶ Le premier modèle correspondant alors à un « développement des territoires culturels » lorsque le second se définirai plutôt comme une « action culturelle territorialisée ». Cf. N. Canova, « Du développement des territoires culturels au développement culturel des territoires », Colloque International "Le développement culturel: un avenir pour les territoires ?", 17-18 avril 2008, Université de Nîmes.

⁷ Cf. entre autres, J.P. Ferrier, "Pragmatique et complexité des territoires : les enjeux géographiques ", les rencontres d'Aix, Aix-en-Provence, juin 1999 ; ou plus récemment Luca Pattaroni « approche pragmatique du territoire », Séminaire Méthéo, CERMOSEM, Mirabel (07), janvier 2008.

⁸ Soubeyran O., laboratoire PACTE-Territoires, IGA-UJF, Grenoble.

l'accord commun sur le minimum définitionnel et de possibilité d'action (en matière de PCI par exemple), celui qui est sensé permettre la coordination, correspondrait à une grille sur laquelle chacun va pouvoir à sa guise soit s'ajuster sur et suivre le thème en « accord » avec les autres, soit s'émanciper plus ou moins intensément dans des « solos ». L'avantage avancé ici et alors la capacité du système à rattraper, de manière individuelle ou collective, les « fausses notes », et donc à rectifier le tir pendant l'action de manière organisée. A suivre.

Pour finir, je voudrais répondre aux critiques sur l'inintelligibilité du discours par ces quelques mots. Peut être ne nous comprenons nous pas encore (toujours), mais l'idée même de cette proposition est d'avancé sur la construction d'un savoir commun. Ce savoir n'est pas encore construit pour la simple et bonne raison qu'il existe un problème de communication au sein des différents acteurs intéressés par la mobilisation du PCI, qu'ils soient actifs, « sur le terrain », proches de l'expérience, ou passifs, observateurs, à la base d'une connaissance pouvant paraître déconnectée du monde, ou encore à l'entre-deux comme la plupart d'entre-nous. Mais la question est la suivante : lorsque vous rencontrer un inconnu qui ne parle pas votre langue, allez-vous refuser le contact pour la simple raison que vous ne comprenez pas ce qu'il vous dit ? Le problème est le même ici. Aussi, si faire un effort de vulgarisation du discours scientifique est utile pour garder l'attention et l'intérêt d'un large public, il prend la forme d'un appauvrissement de l'information transmise lorsqu'il correspond à un grossissement des mots et de leur sens. Et il en est de même pour le discours inscrit dans l'action. Travaillons donc plutôt la traduction, apprenons le langage de chacun et partageons alors des points de vue tout en gardant nos spécificités, cultivons nos différences, celles qui font de nous les parties uniques d'un tout à imaginer, car il me semble que cela constitue un préalable à l'indispensable coordination de nos actions.

Références bibliographiques

- **Adorno T.W.**, 1978 [1958], « Die Meisterschaft des Maestro » [1958], in *Klangfiguren Musikalischen Schriften*, I, *Gesammelten Schriften* 16, Francfort, Suhrkamp, p. 55-65.
- **Canova N. ; Landel P-A.**, 2009, *La place de la culture et du patrimoine dans les Pôles d'Excellence Rurale : Pour un dépassement de la valeur économique du patrimoine*, communication au XLVI colloque de l'ASRDLF, 6, 7 et 8 juillet 2009, Clermont-Ferrand.
- **Fluckiger A.**, 1997, "MT et droit "postmoderne" : la planification "émergente", in Decoutère S. ; Ruegg J. ; Joye D., *Le management territorial. Pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- **Giguère H.**, « Vues anthropologiques sur le patrimoine culturel immatériel : un ancrage en basse Andalousie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 30, n° 2, 2006, p. 107-127.
- **Gumuchian H. ; Pecqueur B.**, 2006, *La ressource territoriale*, Economica.
- **Landel P-A. ; Senil N.**, 2008, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement Durable et territoire*, dossier 12, <http://developpementdurable.revues.org/index7563.html>
- **Latour B.**, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- **Latour B.**, 1992, *Aramis ou L'amour des techniques*, Paris, La Découverte.

- **Soubeyran O.**, 2004, " Postface. Tautologie, effet géographique, fabrication des comportements attendus ", Debarbieux B., Fourny M.-C., (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble : Editions de la MSH, pp. 241-246.
- **Thévenot L.**, 2006, *L'action au plurielle. Sociologie des régies d'engagement*, Paris, La Découverte.
- **Throsby D.**, *La place de la culture dans le développement durable : réflexion sur la future mise en œuvre de l'article 13*, UNESCO, janvier 2008.